



Chambre
Syndicale
Désinfection
Désinsectisation
Dératisation

ASSEMBLEE GENERALE

Certibiocides

4 AVRIL 2014

Bertrand MONTMOREAU

Certibiocides rappel

- Création du Certificat individuel obligatoire pour l'activité professionnelle « utilisateur professionnel et distribution » de certains types de produits biocides, destinés exclusivement aux professionnels, par l'arrêté du 9 octobre 2013.
- Concerne tous ceux qui distribuent ou utilisent les produits biocides utilisés dans l'activité 3D.

Types de produits concernés

- TP 8: Produits de protection du bois.
- TP 14: Rodenticides.
- TP 15: Avicides.
- TP 18: Insecticides, acaricides, et produits de lutte contre les autres arthropodes.
- TP 20: Lutte contre d'autres vertébrés.
- Et certains désinfectants définis au §I de l'article 13 de la loi du 16 juillet 2013.

Modalité d'accès au certificat

- Le certificat s'obtient après une formation de trois jours abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides.
- Les personnes titulaires d'un certificat individuel «certiphyto » valide pour les activités: utilisation à titre professionnel ou vente des produits phytopharmaceutiques, peuvent obtenir leur certificat « biocide » après une formation réduite d'une journée.

Durée de validité du certificat

- Le certificat obtenu à l'issue d'une formation de 3 jours à une validité de 5 ans.
- Le certificat obtenu après une formation réduite d'une journée, associé à un certiphyto, aura la même validité que le certiphyto auquel il est rattaché.
- A l'issue de la période de validité, il faudra repasser par la case formation pour obtenir un nouveau certificat valable 5 ans :
 - 3 jours pour le Certibiocides seul.
 - 2/4 jours + 1 Jour pour Certiphyto + Certibiocides.

Certibiocides : mise en place

- Les organismes de formation autorisés pour la formation Certiphyto peuvent postuler en s'inscrivant sur le site Simmbad.
- Les membres du collège formateur sont à votre disposition pour dispenser les formations de 1 ou 3 jours.
- L'ensemble du personnel concerné devra être en possession de son certificat individuel au 1/7/2015.

Certificats : modalit s

- A l'issue de la formation il est remis une attestation   chaque stagiaire.
- Le stagiaire doit alors s'inscrire sur le site internet :
 - www.simmbad.fr

Introduction

Vous êtes connecté sur Simmbad. Ce site vous permet d'effectuer en ligne vos démarches réglementaires pour la mise sur le marché de produits biocides.

ATTENTION:

-Pour accéder à la partie « accès professionnel » du site, vous devez posséder un identifiant et un mot de passe. Les certificats électroniques ne sont plus valables.

-Le règlement 528/2012 est entré en vigueur le 01/09/2013. L'ensemble des demandes d'AMM perennes (ex 98/8/CE) doivent être déposées via le **R4BP3**

➔ Accès professionnel

➔ Accès public

Actualités

Modification d'une déclaration à l'inventaire (28/02/2014)

Si votre produit a fait l'objet d'une demande d'autorisation via le R4BP, vous pouvez dès à présent renseigner un numéro R4BP lorsque vous modifiez votre déclaration à l'inventaire.

Certibiocide (26/02/2014)

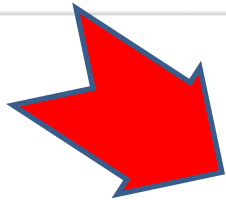
Les nouvelles fonctionnalités liées au certibiocide sont désormais présentes sur Simmbad.

Vous pouvez dès à présent demander votre enregistrement comme centre de formation ou si vous êtes statigaire demander en ligne de votre certibiocide. Des notices et un protocole de mise en oeuvre des formations sont disponibles dans l'onglet "Documentation"/certibiocide.

www.simmbad.fr

Simmbad

[Accueil](#) [Documentation](#) [Liens utiles / Contacts](#)



⇒ **Certibiocide**

[Accès stagiaire](#)

[Accès centres de formation](#)

⇒ **Déclarations**

[Déclaration inventaire](#)

[Déclarer des quantités mise](#)



Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

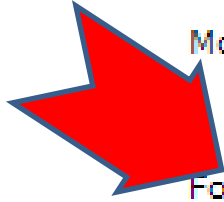
Version : Simmbad-3.4.0

[Mentions légales](#)

⇒ Connexion

Identifiant *

Mot de passe *



[Formulaire d'inscription](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

ent durable, des transports et du logement
[v.fr](#)


➡ Première connexion pour un candidat

Veuillez renseigner les champs suivants pour accéder aux fonctionnalités sécurisées

Identité

Nom *

Prénoms *

Date de naissance * 

Lieu de naissance *

Pays de naissance *

Adresse mail *

Adresse

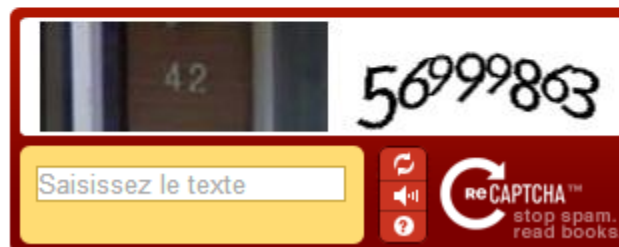
Pays *

N° de voie

Nom de voie *

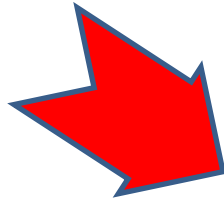
Code postal *

Localité *



www.simmbad.fr

➔ Connexion



Identifiant *

Mot de passe *

[Formulaire d'inscription](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

ent durable, des transports et du logement
[v.fr](#)

Certibiocides : modalités

- Le stagiaire doit renseigner les éléments suivants:
 - Type de certiphyto , N° et date de validité (le cas échéant)
 - Si le type de certiphyto ne figure pas dans le menu déroulant choisir un équivalent.
- Organisme ayant délivré la formation Certibiocides.
- Lieu, date, durée, Nom et prénom du formateur.
- A la fin de la saisie il valide pour transmettre au ministère.
- Après vérification (environ 8/10 jours) vous recevez votre certificat par mail.

Certificat individuel



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le certificat individuel pour l'activité

« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 000001

Le collège formateur

➤ ASFONA

➤ EDIALUX France

➤ ISTAV

➤ LODI



Merci de votre attention